



Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Compte administratif 2017 Note de présentation brève et synthétique

I Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet du Syndicat.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, le compte administratif du budget principal est établi.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes : il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif a été voté le 16 mai 2018 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux horaires des bureaux.

II La Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires + charges du personnel du syndicat, les dépenses liées au bon fonctionnement de la structure ainsi que les études, recherches engagées par le syndicat.

Les recettes de fonctionnement sont constituées d'aide de l'Agence de l'Eau, du Département de l'Hérault ainsi que des EPCI adhérentes.

Les recettes de fonctionnement 2017 s'élèvent à 848 977.48 € dont 137 147.04 d'excédent de fonctionnement reporté.

Les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à 642 217.79 € dont 400 657.41 € de charges de personnels et frais assimilés.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2017 s'élève à 206 759.69 €

III La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement (dépenses et recettes) concerne des actions à caractères exceptionnel.

Le budget d'investissement du syndicat regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses si nécessaire au syndicat soit du matériel de transport, informatique et/ou mobilier.
- En recettes : les recettes dû au titre du FCTVA ainsi que des amortissements des immobilisations.

Les Recettes d'investissement 2017 s'élèvent à 41 996.96 € dont 28 128.70 € d'excédent d'investissement reporté.

Les dépenses d'investissement 2017 s'élèvent à 11 162.44 €.

L'excédent d'investissement de l'année 2017 s'élève à 30 854.52 €

Fait à BEZIERS,
Le 17 mai 2018.